

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 9 (1943)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Offizielles Organ des Schweizerischen Luftschutz-Verbandes - Organe officiel de l'Association suisse pour la Défense aérienne passive - Organo ufficiale dell'Associazione svizzera per la Difesa aerea passiva

Redaktion: Dr. MAX LÜTHI, BURGDORF - Druck, Administration und Annoncen-Regie: BUCHDRUCKEREI VOGT-SCHILD AG., SOLOTHURN
Jahres-Abonnementspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnummer 75 Cts. - Postcheck-Konto Va 4 - Telefon Nr. 2 21 55

Mai 1943

Nr. 5

9. Jahrgang

Inhalt — Sommaire

	Seite		Page
La compagnie DA au combat.		Bundesratsbeschluss über Fürsorge an der Zivilbevölkerung bei Kriegsschäden	114
Par le major d'art. DCA Guido Semisch	101	Mitteilungen aus der Industrie. Eine neue Universalbahre für Luftschutz und Armee. Von Hptm. d. San. K. Sigg	116
Angst und Panik bei Luftangriffen. Von Wm. Ernst Herzig	107	Kleine Mitteilungen	119
Nos ailes de demain! Par le cap. Ernest Næf	110	Offizielle Mitteilungen	122
Die Bekämpfung der Phosphorbrandbomben.		Literatur	123
Von Hans Jaenke	112		

Nachdruck ist nur mit Genehmigung der Redaktion und des Verlages gestattet.

La compagnie DA au combat Par le major d'art. DCA Guido Semisch

Le lecteur s'étonnera peut-être de lire ce mot de combat en relation avec la défense aérienne. Certes la troupe de DA a comme mission première de protéger les personnes et les objets des suites d'attaques aériennes. Mais cette mission exige qu'elle combatte contre des éléments tels que le feu, etc. Elle doit, par conséquent, apporter dans son travail un esprit combattif et agressif. Le travail d'une troupe de DA prend dans sa phase aiguë nettement le caractère d'un combat qui se livre contre les effets de l'attaque ennemie. Au surplus, la troupe de DA peut avoir l'occasion de combattre contre l'ennemi en personne (troupes de l'air, saboteurs); c'est d'ailleurs pour cela qu'elle est armée en partie.

Il nous semble donc légitime de parler de combat et de caractériser par là plus spécialement la phase où la troupe de DA est mise en action pour lutter contre les dégâts causés par les attaques aériennes.

1. — Conditions dans lesquelles travaille la compagnie DA.

L'action de la troupe de DA s'accomplit dans des conditions qui impriment un caractère spécial à ce travail.

Parmi d'autres, il convient de citer le fait que la troupe de DA ne peut pas attaquer offensivement l'ennemi de l'air et ne peut intervenir qu'au moment où les dégâts existent déjà ou sont en train de naître. Ce fait constitue un énorme désavantage. Pour obtenir un succès la compagnie DA devra intervenir le plus rapidement possible. Il y a une seule possibilité de diminuer le désavan-

tage de devoir d'abord attendre: c'est d'avoir un réseau de renseignements de premier ordre. Avec ce moyen, le temps qui s'écoule entre l'avènement du dégât et le moment de l'intervention peut être écourté. Un autre fait nous vient en aide ici. La troupe de DA travaille dans un secteur qui lui est attribué. Elle peut et doit par conséquent en tirer tous les avantages. Déjà la disposition des troupes peut, si elle est choisie judicieusement, permettre l'intervention rapide. D'autres facteurs doivent pourtant y apporter leur part. Un de plus important est un commandement techniquement et tactiquement bien instruit.

Ainsi nous constatons qu'avec une organisation bien comprise et une instruction technique et tactique poussée à tous les échelons nous pouvons faire face aux événements.

Le développement de l'arme de l'air pose à la troupe de DA des problèmes de plus en plus difficiles. Les expériences de guerre nous montrent que le poids des bombes, jetées sur un objectif déterminé, tend à augmenter. La concentration de feu obtenue devient de plus en plus forte. Ceci provient du fait que le nombre d'appareils et le calibre des bombes augmentent sans cesse. Des bombes de 1000 kg. deviennent d'un usage courant et les bombes de 4000 kg. sont déjà au domaine de l'ordinaire. La précision de tir a en même temps été améliorée.

Par suite de toutes ces améliorations les dégâts causés ne se présentent plus comme des points épars dans le secteur à défendre, mais il se produit des zones de dégâts qui comprennent un, deux, trois blocs de maisons, voir des quartiers entiers.